

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 4 AVRIL 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Présents à la séance : 13

Date de convocation: 29/03/2023

Date d'affichage: 06/04/2023

<u>Présents</u>: MM BRETIN Christian, ROUX Philippe, BOUGAUD Josiane, COLONOZET Nathalie, LIEVIN Daniel, DAUVERGNE Eliane, FORAS Annie, MENOUILLARD Aline, , GAUDILLAT Bruno, SEGON Astrid, RIVATTON Xavier,

LAZZARONI Anthony, JOUFFROY Brigitte

Absent excusé:

M. PETITJEAN Cyril donne procuration à M. BRETIN Christian.

Secrétaire:

Mme COLONOZET Nathalie.

### 1/ Approbation du procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 17 février 2023:

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du Vendredi 17 février 2023 a été approuvé à 13 voix pour et 1 voix contre.

### 2/ Délibération approbation des Comptes Financiers Uniques budgets M57 et M49 année 2022 :

Madame Nathalie Colonozet, Adjoint au Maire a présenté ce dossier.

### **Budget M57**

#### **SECTION de FONCTIONNEMENT**

Dépenses		CFU 2022	
011	Charges à caractère général	334 662,39 €	
012	Charges de personnel	304 790,74 €	
014	Atténuations de produits	7 586,00 €	
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €	
042	Opérations d'ordre entre sections	24 311,53 €	
63	Impots, Taxes et versements assimilés	0,00€	
65	autres charges de gestion courante	242 340,05 €	
66	charges financières	11 033,33 €	
67	Charges spécifiques	379,50 €	
68	Dotations aux provisions	0,00€	
		925 103,54 €	

Recettes		CFU 2022	
002	Excédent reporté	285 859,61€	
013	Atténuations de charges	16 851,30 €	
042	Opérations d'ordre entre section	1 552,53 €	
70	Produits des services	187 477,89 €	
73	Impôts et taxes	4 748,00 €	
731	Fiscalité locale	484 186,95 €	
74	Dotations et participations	327 721,97 €	
75	Autres produits gestion courante	103 273,13 €	
76	Produits financiers	1,52 €	
77	Produits spécifiques	6 586,20 €	
		1 418 259,10 €	

### SECTION d'INVESTISSEMENT DEPENSES & RECETTES

Dépenses		CFU 2022
001	Résultat d'execution reporté (N-1) - déficit	467 899,18 €
40	Opérations d'ordre entre section	1 552,53 €
41	Opérations patrimoniales	145 452,96 €
10	Dotations Fonds divers Réserves	0,00 €
13	Dotations Fonds divers Réserves	0,00 €
16	Remboursement d'emprunts	82 728,95 €
20	Immobilisatons corporelles	1 426,52 €
204	Subventions d'équipement versées	4 289,78 €
21	Immobilisations corporelles	603 264,89 €
23	Immobilisations en cours	199 720,51 €
L		1 506 335,32 €

Recettes		CFU 2022
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €

001	Excédent de fonctionnement capitalisé	467 889,18 €
10	Dotations, Fonds divers, Réserves	36 090,16 €
13	Subventions d'investissement	0,00€
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000 470,00 €
21	Immobilisations corporelles	500,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	24 311,53 €
041	Opérations Patriomoniales	145 452,96 €
		1 674 723,83 €

### Budget M 57 - Résultat de l'exercice 2022

### **FONCTIONNEMENT**

### **INVESTISSEMENT**

TOTAL DEPENSES	
DEPENSES	925 103.54 €

TOTAL DEPENSES	1
DEPENSES	1 038 436.14 €

TOTAL RECETTES	
RECETTES	1 132 399.49 €

TOTAL RECETTES	
RECETTES	1 674 723.83 €

RECETTES	1 132 399.49 €

207 295.95 €

BENEFICE

636 287.69 €

**REPORT N-1** 

BENEFICE

285 859.61 €

**REPORT N-1** 

- 467 899.18 €

BENEFICE

493 155.56 €

BENEFICE

168 388.51 €

**RESULTAT** 

FONCTIONNEMENT

493 155.56 €

**RESULTAT** 

**INVESTISSEMENT** 

168 388.51 €

661 544.07 €

Le Maire ne devant pas participer au vote le Conseil Municipal valide à valide à 12 voix pour et 1 abstention les Comptes Financiers Uniques des budgets M57 année 2022.

## **BUDGET M49**

### SECTION de FONCTIONNEMENT

Dépenses		CFU 2022	
002	Déficit reporté	0,00 €	
011	Charges à caractère général	46 604,20 €	
012	Charges de personnel	25 722,48 €	
014	Attenuations de produits	20 135,00 €	
023	Virement à section d'investissement	0,00 €	
042	Opérations d'ordre entre sections	127 173,84 €	
065	autres charges de gestion courante	7 798,60 €	
066	Charges financières	2 286,84 €	
067	Charges exceptionnelles	297,33 €	
068		0,00 €	
		230 018,29 €	

S	CFU 2022
Excédent reporté	0,00
Opérations d'ordre entre sections	5 038,95 €
Produits des services	174 820,20 €
Subventions d'exploitation	150 000,00 €
Autres Produits gestion courante	1,10 €
Produits exceptionnels	0,00 €
	329 860,25 €
	Excédent reporté  Opérations d'ordre entre sections  Produits des services  Subventions d'exploitation  Autres Produits gestion courante

### SECTION d'INVESTISSEMENT

Dépenses		CFU 2022
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	
040	Opérations d'ordre entre sections (Déficit)	5 038,95 €

		64 303,47 €
21	Immobilisations corporelles	16 560,00 €
041	Opérations patrimoniales	32 465,65 €
16	Emprunts et dettes assimilés	10 238,87 €

Recettes		CFU 2022
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	0,00€
016	Emprunt et dettes assimilées	0,00€
021	Virement section exploitation	0,00€
040	Opérations d'ordre entre sections	127 173,84 €
041	Opérations patrimoniales	32 465,65 €
10	Dotations fonds divers de réserves	124,01 €
13	Subvention d'investissement	20 160,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	160 000,00 €
		339 923,50 €

## Budget M 49 - Résultat de l'exercice 2022

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
TOTAL DEPENSES		TOTAL DEPENSES	
EAU	230 018.29 €	EAU	64 303.47 €
TOTAL RECETTES		TOTAL RECETTES	
EAU	329 860.25 €	EAU	339 923.50 €
BENEFICE	99 841.96 €	BENEFICE	275 620.03 €
REPORT N-1	0	REPORT N-1	0
BENEFICE	99 841.96 €	BENEFICE	275 620.03 €

#### **RESULTAT FONCTIONNEMENT**

99 841.96 €

**RESULTAT INVESTISSEMENT** 

275 620.03 €

375 461.99 €

Le Maire ne devant pas participer au vote le Conseil Municipal valide à 12 voix pour et 1 abstention les Comptes Financiers Uniques des budgets M49 année 2022.

### 3/ Délibération pour affectation de résultat 2022 budget M57 et M49 :

Madame Nathalie Colonozet, Adjoint au Maire a présenté ce dossier.

### Affectation de résultat - Budget M57

Investissement recette: 001: 168 388.51 € Investissement recette: 1068: 493 155.56 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal à 13 voix pour et 1 abstention l'affectation de résultat des budgets M57.

### Affectation de résultat - Budget M49

Fonctionnement recette : 002 : 27 187.60 € Investissement recette : 001 : 742 028.95 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal à 13 voix pour et 1 abstention l'affectation de résultat des budgets M49.

### 4/ Délibération pour déterminer le taux des taxes foncières bâties et non bâties :

Monsieur Bretin Christian, Maire présente ce dossier.

Pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, nous proposons de maintenir le taux d'imposition de 41,80 % pour l'année 2023 identique à celui de l'année 2022 qui avait fait l'objet d'une hausse de 0,75 %. Pour la taxe foncière sur le non bâti nous proposons la reconduction du taux soit 36,52 %.

Il subsiste encore notre taux relatif à la taxe d'habitation qui ne peut pas évoluer, il s'établit à hauteur de 9,74 %.

Sa recette est liée aux résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accepte de maintenir le taux des taxes foncières bâties et non bâties pour l'année 2023.

# 5/ Délibération examen et vote des budgets primitifs M57 et M49 année 2023 et la fongibilité des crédits entre chapitre dans la limite de 7,5 % :

Madame Nathalie Colonozet, Adjoint au Maire a présenté ce dossier.

### BUDGET M 57 - SECTION de FONCTIONNEMENT

Dépense	es	BP 2022	CFU 2022	BUDGET 2023
011	Charges à caractère général	475 576,00 €	334 662,39 €	407 938,00 €
012	Charges de personnel	318 404,00 €	304 790,74 €	299 540,00 €
014	Atténuations de produits	7 500,00 €	7 586,00 €	7 610,00 €

	Virement à la section			
023	d'investissement	250 000,00 €	0,00€	100 000,00 €
	Opérations d'ordre entre			
042	sections	18 198,00 €	24 311,53 €	18 198,00 €
	Impots, Taxes et versements			
63	assimilés	0,00€	0,00€	0,00€
	autres charges de gestion			
65	courante	241 345,00 €	242 340,05 €	129 000,00 €
66	charges financières	8 500,00 €	11 033,33 €	11 100,00 €
67	Charges spécifiques	600,00€	379,50 €	400,00€
68	Dotations aux provisions	0,00€	0,00€	0,00€
	·	1 320 123,00 €	925 103,54 €	973 786,00 €

Recet	tes	BP 2022	CFU 2022	BUDGET 2023
002	Excédent reporté	285 859,61 €	285 859,61 €	0,00€
013	Atténuations de charges	5 000,00 €	16 851,30 €	15 000,00 €
	Opérations d'ordre entre			
042	section	1500,00€	1 552,53 €	1500,00€
70	Produits des services	164 504,95 €	187 477,89 €	58 934,00 €
73	Impôts et taxes	0,00€	4 748,00 €	475 000,00 €
731	Fiscalité locale	442 364,00 €	484 186,95 €	0,00€
74	Dotations et participations	319 084,00 €	327 721,97 €	321 250,00 €
	Autres produits gestion			
75	courante	101 000,00 €	103 273,13 €	101 100,00 €
76	Produits financiers	0,00€	1,52 €	2,00€
77	Produits spécifiques	1 000,44 €	6 586,20 €	1 000,00 €
		1 320 313,00 €	1 418 259,10 €	973 786,00 €

## BUDGET M57 - SECTION d'INVESTISSEMENT DEPENSES & RECETTES

Dépense	es	CFU 2022	BUDGET 2023
001	Résultat d'execution reporté (N-1) - déficit	467 899,18 €	0,00€
40	Opérations d'ordre entre section	1 552,53 €	1 500,00 €
41	Opérations patrimoniales	145 452,96 €	20 000,00 €
10	Dotations Fonds divers Réserves	0,00€	0,00€
13	Dotations Fonds divers Réserves	0,00€	0,00€
16	Remboursement d'emprunts	82 728,95 €	90 500,00 €
20	Immobilisatons corporelles	1 426,52 €	13 200,00 €
204	Subventions d'équipement versées	4 289,78 €	0,00€
21	Immobilisations corporelles	603 264,89 €	1 035 576,00 €
23	Immobilisations en cours	199 720,51 €	54 000,00 €
		1 506 335,32 €	1 214 776,00 €

Recette	S	CFU 2022	BUDGET 2023
			400,000,000
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00€	100 000,00 €
001	Excédent de fonctionnement capitalisé	467 889,18 €	493 155,56 €
10	Dotations, Fonds divers, Réserves	36 090,16 €	199 723,51 €
13	Subventions d'investissement	0,00€	82 698,93 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000 470,00 €	300 500,00 €
21	Immobilisations corporelles	500,00 €	500,00€
040	Opérations d'ordre entre sections	24 311,53 €	18 198,00 €
041	Opérations Patriomoniales	145 452,96 €	20 000,00 €
	,	1 674 713,83 €	1 214 776,00 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal à 13 voix pour et 1 abstention vote le budget M57 de l'année 2023 et la fongibilité des crédits entre chapitre dans la limite de 7,5 %.

## BUDGET M49 - SECTION de FONCTIONNEMENT

Dépens	ses	BUDGET 2022	CA 2022	BUDGET 2023
002	Déficit reporté	72654,36 €	0,00 €	0,00€
011	Charges à caractère général	64730,00 €	46 604,20 €	47 350,00 €
012	Charges de personnel	25900,00 €	25 722,48 €	26 000,00 €
014	Attenuations de produits	21000,00 €	20 135,00 €	21 000,00 €
023	Virement à section d'investissement	0,00€	0,00€	0,00€
042	Opérations d'ordre entre sections	127173,84 €	127 173,84 €	128 033,00 €
065	autres charges de gestion courante	7400,00€	7 798,60 €	5 426,16 €
066	Charges financières	2560,20 €	2 286,84 €	3 189,94 €
067	Charges exceptionnelles	401,60 €	297,33 €	560,90 €
068		0,00€	0,00 €	0,00 €
		321 820,00 €	230 018,29 €	231 560,00 €

Recette	es	BUDGET 2022	CA 2022	BUDGET 2023
002	Excédent reporté		0,00	27 187,60
42	Opérations d'ordre entre sections	5 038,95 €	5 038,95 €	6 018,89
70	Produits des services	166 700,00 €	174 820,20 €	173 700,00
74	Subventions d'exploitation	150 000,00 €	150 000,00 €	23 000,00
75	Autres Produits gestion courante	81,05 €	1,10 €	3,51
77	Produits exceptionnels	0,00€	0,00€	1 650,00
		321 820,00 €	329 860,25 €	231 560,00

### BUDGET M49 - SECTION d'INVESTISSEMENT

Dépenses	CFU 2022	BUDGET 2023	
----------	----------	-------------	--

21	Immobilisations corporelles	16 560,00 € <b>64 303,47</b> €	
041	Opérations patrimoniales	32 465,65 €	29 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	10 238,87 €	11 000,00 €
1	(déficit)	5 038,95 €	6 018,89 €
	Opérations d'ordre entre sections		
001	reporté		0,00€
	Solde d'exécution d'investissement		

Recettes		CFU 2022	BUDGET 2023
	Solde d'exécution d'investissement		
001	reporté	0,00€	742 028,95 €
016	Emprunt et dettes assimilées	0,00€	60 000,00 €
021	Virement section exploitation	0,00€	0,00€
040	Opérations d'ordre entre sections	127 173,84 €	128 033,00 €
041	Opérations patrimoniales	32 465,65 €	29 000,00 €
1C	Dotations fonds divers de réserves	124,01 €	397,00 €
13	Subvention d'investissement	20 160,00 €	30 000,05 €
16	Emprunts et dettes assimilés	160 000,00 €	0,00€
		339 923,50 €	989 459,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 10 voix pour et 3 abstentions vote le budget M49 de l'année 2023 et la fongibilité des crédits entre chapitre dans la limite de 7,5 %.

# 6/ Délibération pour garantir à 50 % l'emprunt contracté par la « Maison pour Tous » concernant la construction de 4 logements PSLA au sein de la résidence des Vignes :

Monsieur Bretin Christian, Maire présente ce dossier.

Le Conseil d'Administration de la Maison pour Tous a délibéré la construction de 4 logements PSLA en Location Accession sur la commune de Cousance.

Le prix de revient prévisionnel de cette opération est estimé à 642 038 € et le plan de financement associé est le suivant :

- Prêt social de Location Accession (PSLA) auprès du Crédit Mutuel :

634 763 €

- Fonds Propres la Maison pour Tous :

7 275 €

Montant du prêt PSLA: 634 763 €

Durée: 30 ans

Taux: 4 % variable

En fonction du taux du livret A dont la valeur s'élève depuis le 1<sup>er</sup> février 2023 à 3 % (condition exercice 2023).

Frais de remboursement anticipés : néant

La Maison pour Tous souhaite que la commune de Cousance garantisse ce prêt à hauteur de 50 %, le Conseil Départemental du Jura garantissant les 50 % complémentaires.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à 13 voix pour et 1 contre accepte de garantir à 50 % l'emprunt contracté par la « Maison pour Tous ».

# 7/ Délibération pour affecter à la Communauté de Communes Porte du Jura la prise de compétence en matière de PLUI :

Monsieur Bretin Christian, Maire présente ce dossier.

La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové dite ALUR prévoit dans son article 136 du Code de l'Urbanisme que

« La Communauté de Communes exerce de plein droit en lieu et place des communes membres la compétence de la planification en matière d'urbanisme sauf si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y oppose dans un délai de 3 mois ».

### Avantages du PLUI

- Le PLUI est le document d'urbanisme de référence (EPCI) et permet d'avoir une vision pour tout un territoire.
- La prise de compétence du Plan Local d'Urbanisme par l'EPCI permet de faire de ce document un outil stratégique au service d'un territoire plus vaste.
- Les politiques sectorielles bien différentes et parfois non concertées sont désormais mises en cohérence. Chacun ne travaille pas dans son secteur mais bien en lien avec le territoire voisin.
- Le PLUI est un « super » document car il intègre outre toutes les règles de l'urbanisme.
- Le PLUI permet de mutualiser le savoir-faire, les compétences et les moyens sur un territoire plus global.
- Le PLUI permet de mieux organiser la solidarité entre les communes et donc de développer une approche mieux concertée concernant :
  - La gestion de l'habitat,
  - La gestion du foncier,
  - · La gestion du développement économique,
  - La gestion des déplacements,
  - La gestion de l'environnement,
  - La gestion de la qualité des paysages,
  - La gestion de la biodiversité,
  - La gestion du patrimoine.
- Il permet de mutualiser les coûts induits par la production d'un document unique au profit des communes membres.
- Il permet de maintenir la proximité du conseil et des renseignements à travers les mairies qui demeureront le premier interlocuteur de l'administré.
- Il permettra aussi d'avoir à proximité des techniciens qui détiendront de vraies compétences sur les éléments de gestion du PLUI au niveau du territoire de l'EPCI et des communes en particulier.

### Engagement de la Communauté de Communes Porte du Jura

### Porte du Jura s'engage:

- A préciser au sein d'une délibération les modalités de la collaboration entre la Communauté de Communes et les Communes après une conférence des Maires.
- A définir une charte de gouvernance permettant la prévision et l'organisation de la collaboration dans l'élaboration de ce PLUI avec les communes.

En attendant la charte de gouvernance et l'organisation du PLUI avec les communes, notre dispositif de fonctionnement actuel perdurera encore quelques années avant sa pleine application.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à 11 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions accepte d'affecter à la Communauté de Communes Porte du Jura la prise de compétence en matière de PLUI.

### 8/ Délibération pour assujettissement des ventes de bois à la TVA :

Monsieur Bretin Christian, Maire présente ce dossier.

Les pouvoirs publics ont déterminé un plafond relatif à la vente de bois concernant les collectivités.

Ce montant est fixé à 46 000 €.

Si les ventes de bois sont supérieures à ce plafond, la collectivité est assujettie à la TVA.

Notre commune de Cousance a vendu des bois en 2021 pour 78 132,68 € et 140 245,00 € pour 2022.

Aussi, notre commune se situe à un niveau bien supérieur au plafond de 46 000 €.

En conséquence, nous serons désormais assujettis à la TVA concernant les ventes de bois et forêts et la partie travaux d'entretien ainsi que les frais de gardiennage.

La déclaration de TVA devra être réalisée trimestriellement.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accepte l'assujettissement des ventes de bois à la TVA.

# 9/ Délibération pour demande de subvention DETR et DST relative à l'ajout d'une caméra dans le cadre de notre dispositif de vidéosécurité :

Monsieur Bretin Christian, Maire présente ce dossier.

Une de nos deux caméras installées à l'angle du bâtiment de la Grenette est dite « plaque ».

Son but est d'identifier les plaques minéralogiques de tous les véhicules qui pénètrent dans la commune en arrivant du nord tout comme ceux qui se dirigent en direction de Beaufort et également les véhicules qui marquent le stop rue de la Gare.

La distance de capture des images est assez lointaine, faute de ne pouvoir implanter une caméra proche du carrefour de la rue de la Gare.

Ce qui nous empêche d'avoir une bonne lisibilité des plaques lorsqu'il fait nuit.

Aussi, il nous convient d'échanger cette caméra par une caméra de très haute définition.

La société Inéo nous propose d'implanter la caméra de la Grenette, à l'angle de la route de Fléria et de la route en direction de la ZA Les Vauvres.

Cette zone très fréquentée n'est actuellement pas couverte par notre dispositif de vidéosécurité.

Elle avait été ciblée lors de l'étude, mais pour des raisons budgétaires nous avions différé l'implantation d'une caméra à cet endroit précis.

Le projet se décompose comme suit :

Fourniture d'une caméra VPI axis Q17100LE : 2 399,00 € HT

Récupération et pose de la caméra plaque la Grenette, accessoires de pose alimentation électrique, liaison radio, génie civil, câblage, mise en service et essai, plate-forme informatique, logiciel et licence :

8 174,64 € HT

Total des travaux : 10 573,64€

### Plan de financement prévisionnel:

DETR 40 %: 4 229,45 €
 DST 25 %: 2 643,40 €

- Autofinancement: 3 630,79 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal à 13 voix pour et 1 voix contre pour demander une subvention DETR et DST relative à l'ajout d'une caméra.

# 10/ Délibération pour demande de subvention DETR et DST pour différents travaux sur notre bâtiment communal qui abrite la pizzéria et 2 appartements locatifs :

Monsieur Bretin Christian, Maire présente ce dossier.

L'immeuble communal qui abrite deux appartements et le restaurant pizzéria doit faire l'objet de travaux qui sont de quatre ordres :

- 1/ L'étanchéïté ouest du bâtiment à travers la réfection des escaliers et des carrelages pour un budget de 11 200 € HT. Travaux à réaliser par Carlos Sobral,
- 2/ Travaux de peinture au niveau des deux salles de restaurant ainsi que réfection de tous les plafonds pour un budget de 9 688,13€ HT. Travaux à réaliser par l'entreprise Megard Lucky,
- 3/ Mise en crépi de la façade ouest du bâtiment pour un budget de 1 708,42 € HT. Travaux à réaliser par EPH,
- 4/ Changement des baies vitrées côté terrasse pour un budget de 12 899,84 € HT. Travaux à réaliser par Cortes Fermetures.

Total des travaux : 35 496,39 €

### Plan de financement prévisionnel:

DETR 40 %: 14 199,75 €
 DST 25 %: 8 874,09 €

- Autofinancement : 12 421,95 € + TVA : 7 099,27€ (20 %) = 19 521,22 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal à 13 voix pour et 1 voix contre pour demander une subvention DETR et DST pour différents travaux sur notre bâtiment communal qui abrite la pizzéria et 2 appartements locatifs.

## 11/ Délibération pour approuver les entreprises qui vont réaliser les travaux en faveur de la création d'un local médical :

Monsieur Bretin Christian, Maire présente ce dossier.

Nous souhaitons que les travaux relatifs à l'élaboration de deux cabinets médicaux auxquels s'ajoutent une salle d'attente, un local secrétariat médical, un espace sanitaire et quelques annexes techniques soient terminés au plus tard le 15 juillet 2023.

Nous avons sollicité les Artisans du Revermont pour en assurer la maîtrise d'œuvre.

Ce sont 9 lots de travaux qui doivent se mettre en œuvre.

Après analyse des propositions, puis une présentation en commission travaux et enfin une soumission aux membres de la commission d'appel d'offres qui s'est tenue le mercredi 29 mars à 17h00, nous soumettons la synthèse suivante :

	Propositions N° 1		Propositions N° 2		Propositions N° 3	
Travaux	Artisans	Prix HT	Artisans	Prix HT	Artisans	Prix HT
Plâtrerie / Peinture	SAS UNY COUSANCE	35 303,93 €	EURL BUCHAILLAD BRANGES	35 619,19 €	Peinture CHAUVIN PATORNAY	39 562,56 €

Carrelage et faïences	SAS UNY COUSANCE	8 555,65 €	Peinture CHAUVIN PATORNAY	9 586,50 €	EURL BUCHAILL AD BRANGES	9 678,00 €
Flocage plafond	SAS UNY COUSANCE	3 912,00 €	SAS UNY COUSANCE	3 912,00 €	SAS UNY COUSANCE	3 912,00 €
Plomberie / sanitaires	SARL BOLOMIER TROIS CHATEAUX	6 406,00 €	SAS CARLUCCI BEAUFORT	6 512,00 €	SAS CARLUCCI BEAUFORT	6 512,00 €
Climatisation réversible	SARL BOLOMIER TROIS CHATEAUX	9 293,00 €	SAS CARLUCCI BEAUFORT	9 514,00 €	SAS MALIN- CANTIN TREFFORT	9 765,00 €
Electricité	PG Electricité TREFFORT	17 556,00 €	SAS MALIN- CANTIN TREFFORT	18 252,13 €	SAS TS ENERGIE FREBUANS	19 109,00 €
Enseigne	MD 39 BALANOD	1 243,00 €	VISUALIS LONS LE SAUNIER	2 097,00 €	VISUALIS LONS LE SAUNIER	2 097,00 €
Ameublement accueil	SARL GRIOT PERTUZET COUSANCE	4 170,00 €	AGENCEMENT 39 CUISIA	4 320,00 €	Menuiserie GRAND COURLAO UX	4 720,00 €
Total		86 439,58 €		89 812,82 €		95 355,56 €

Au vu des propositions, les membres de commission d'appel d'offres qui se sont réunis le mercredi 29 mars à 17h00 ont retenu la proposition numéro 1 qui est la plus favorable.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à 13 voix pour et 1 abstention pour approuver les entreprises qui vont réaliser les travaux en faveur de la création d'un local médical.

## 12/ Délibération pour créer un poste d'Adjoint Administratif principal 1ère classe en remplacement du poste Adjoint Administratif Principal 2ème classe :

Monsieur Bretin Christian, Maire présente ce dossier.

Cécile Lambert, secrétaire de Mairie remplit les conditions pour un avancement de son grade.

Actuellement Cécile Lambert est Adjointe Administrative Principal 2ème classe.

Elle peut évoluer vers la fonction d'Adjoint Administratif Principal 1ère classe à compter du 1er avril 2023.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de créer un poste d'Adjoint Administratif principal 1ère classe.

## 13/ Délibération pour modifier l'emplacement de l'armoire Sous Répartiteur Optique à la demande de CIRCET France :

Monsieur Bretin Christian, Maire présente ce dossier.

L'armoire SRO qui avait été initialement prévue par CIRCET France route de Louhans ne peut plus être déposée à cet endroit, nous annonce aujourd'hui la société CIRCET France.

CIRCET France avance qu'il est plus facile de récupérer le réseau France Telecom à proximité de l'armoire existante qui se situe vers le parking camping-car et à côté du Centre Téléphonique Orange.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité pour modifier l'emplacement de l'armoire Sous Répartiteur Optique à la demande de CIRCET France.

### 14/ Divers et dernières minutes :

Monsieur Bretin Christian, Maire présente les dossiers.

### - Résidence les Vignes :

Les travaux de la nouvelle voirie « Louis Lautrey » vont se mettre en œuvre prochainement et il est prévu que cette nouvelle rue cousançoise soit opérationnelle le 23 juin prochain.

### - Entrée Nord:

Les travaux d'assainissement que réalisera notre Communauté de Communes sur la fraction de voirie qui se situe entre le parvis de la Grenette et la rue Marchand, nous permettra à leur issue de finaliser ce grand chantier « Entrée Nord » et offrir ainsi des trottoirs élargis et une voirie neuve.

### - Chapelle Notre Dame du Chêne:

La deuxième phase des travaux qui consiste à traiter l'environnement de la Chapelle Notre Dame du Chêne vient de débuter. C'est ainsi que d'ici quelques semaines ce grand chantier qui a consisté à consolider l'édifice d'une part et requalifier ensuite son environnement, sera enfin finalisé.

### - Création parking derrière salle des Frères :

Notre salle des Frères est très sollicitée et très appréciée par tous ses utilisateurs.

Face au manque de places de stationnement qui nous est souvent signifié, nous souhaitons créer un parking de 25 places environ. Nous sommes actuellement en pourparler avec un riverain pour trouver une solution qui semble se dessiner.

### - Appartements en faveur des deux futurs médecins :

Les deux appartements communaux situés l'un au premier étage de la Mairie et l'autre à l'étage de l'ancienne poste établissement public, ont été entièrement repeints et aménagés par nos salariés municipaux.

### - Crèmerie:

C'est avec beaucoup de regret que nous avons appris le dépôt de bilan de la Sarl La Crèmerie des Saveurs Régionales.

Néanmoins tous les signaux étaient favorables il y a un peu plus d'une année : la Chambre de Commerce, tout comme la banque avaient financé les gérants, respectivement 10 000 € et 20 000 €. Le comptable émettait lui aussi un avis favorable. Les fonds publics précisément engagés en faveur de ce nouveau commerce se sont élèvés à 56 609 €.

Nous espérons la reprise rapide de ce commerce idéalement positionné au sein de notre Centre Bourg par des repreneurs. Une candidate aujourd'hui marque un vif intérêt pour cette reprise.

### - Bâtiment 29 rue de Bresse:

Madame et Monsieur Zubric ont retiré leur offre d'achat du bâtiment qu'ils louent actuellement auprès de notre commune.

### - Parc solaire:

Le responsable de la société la Générale du Solaire nous a contactés afin de nous informer que la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) a donné un avis favorable à l'implantation d'un parc solaire sur la Côte d'Ageon.

Toutefois celui-ci serait d'une taille limitée à 500 m2 de panneaux solaires.

- Médiathèque relais :

Une première réunion est prévue le 12 avril après-midi laquelle verra la présence de tous les acteurs qui seront en charge de ce projet. Indicativement, c'est en 2025 que cette structure devrait être opérationnelle.

- Journée citoyenne:

Elle se déroulera le Samedi 13 Mai. Le comité technique élargi se réunit le samedi 15 avril.

- Nappe d'eau:

Nous avons tenu à alerter les élus sur le niveau particulièrement bas de notre nappe phréatique à cette période de l'année, ce qui constitue une préoccupation.

En effet, les nappes d'eau se reconstituent sur la période hivernale comprise entre novembre et mars. Les périodes à venir que sont le printemps et l'été sont généralement très consommatrices d'eau. Aussi, il nous convient d'être vigilant et d'envisager vraisemblablement une communication vers nos concitoyens afin qu'ils économisent l'eau dans les actes de leur vie quotidienne.

La séance est levée à 23 h 00.

Le Maire, Christian BRETIN

